

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

### 1. Intitulé du projet

Réalisation d'un passage souterrain à gabarit réduit sous le carrefour giratoire RT 21/RT 40 d'une longueur d'environ 300 m, sur la commune d'Ajaccio.

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COLLECTIVITE DE CORSE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Mr Gilles SIMEONI - Président du Conseil Exécutif

RCS / SIRET

| 2 | 3 | 2 | 0 | 0 | 0 | | 0 | 1 | 8 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 9 |

Forme juridique

Région

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

Rubrique 6 d)

Création d'une trémie sous le carrefour giratoire existant.  
La longueur de l'aménagement est de 300 m.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la réalisation d'un passage dénivelé en trémie sous le carrefour giratoire de Socordis dans le sens RT 21 / RT 40. Le projet d'une longueur d'environ 300 m prévoit la reprise du giratoire existant d'un rayon de 40 m et la réalisation d'une trémie de 2 x 1 voie d'une largeur totale de 6 m.

Le profil en long du carrefour giratoire sera identique à l'existant.

La réalisation de la dénivellation du carrefour existant de Socordis permettra de fluidifier la circulation sur les axes principaux RT21 et RT40 (Ajaccio ⇄ Porticcio).

Le projet prévoira la mise en place d'un système de récupération des eaux de ruissellement dans la trémie (pompes,...) avec rejet dans le réseau pluvial existant, situé en surface. Un système d'alerte sera également mis en place en cas d'inondation de la trémie (barrière automatique, feux, pompes situées au point bas,...).

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet d'aménagement du carrefour giratoire de Socordis s'inscrit pleinement dans l'esprit du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la Collectivité de Corse à travers un programme d'amélioration des infrastructures qui prévoit la modernisation et la mise à niveau du réseau routier territorial.

L'objectif principal de l'aménagement est d'assurer la fluidité de la circulation sur l'axe RT 21 (vers Ajaccio) RT 40 (vers Porticcio), dans les deux sens.

Le projet prévoit la réalisation d'une trémie sur cet axe sous le carrefour giratoire (reconstruit à l'existant).

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Les travaux sont prévus pour une durée de 18 mois.

Les inconvénients du chantier (bruit, circulation d'engins,...) seront temporaires et limités à la durée des travaux. Le respect des normes (notamment en matière d'émissions sonores) et de réglementation (notamment sur les horaires de travail) permettra de réduire les effets auxquels sera exposée la population.

Le trafic sera perturbé durant les travaux qui nécessiteront une adaptation spécifique pour la circulation des véhicules sur les différentes voies.

Un phasage sera mis en place afin de conserver la circulation dans les deux sens et le fonctionnement du carrefour pendant toute la durée des travaux.

Une signalisation adaptée sera mise en place afin de sécuriser le chantier et de séparer la zone des travaux et la zone de circulation.

Les engins de chantier seront maintenus en bon état et rangés à une distance suffisante des fossés pluviaux. L'entretien des engins se fera sur les sites prévus à cet effet. L'existence de fuites sera vérifiée avant l'accès des engins sur le chantier. Les produits et matériaux d'apport seront triés et stockés de manière convenable, à distance suffisante des fossés.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet, étant un aménagement sur place, il ne prévoit pas de supprimer de végétation au delà des emprises du carrefour giratoire existant.

Aucune augmentation du trafic n'est attendue suite à l'aménagement, une diminution significative du trafic sur le carrefour giratoire existant est en revanche attendu.

En phase exploitation, seules des interventions d'entretien courant sont envisagées, à savoir :

- nettoyage régulier de la voie (collecte des déchets notamment),
- entretien de l'îlot du giratoire,
- entretien des chaussées,
- entretien du réseau pluvial.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'emprise des travaux concernant uniquement la route actuelle, aucune acquisition foncière n'est nécessaire. De ce fait, il n'est pas prévu de procédure d'expropriation.

Le projet étant compatible aux documents d'urbanisme de la Ville d'Ajaccio, leur mise en compatibilité ne s'avère pas nécessaire.

Le projet interférant avec la nappe d'accompagnement de la Gravone est soumis aux articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement relatifs à la "Loi sur l'Eau" (rubrique de la nomenclature concernée : 3.2.2.0 - 2°) et fera donc l'objet d'un dossier de déclaration.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Réglementation du cas par cas et de l'article R. 122-2 du code de l'environnement (et son tableau annexé).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur aménagement	300 m
Longueur trémie	225 m
Largeur voie trémie	3 m
Largeur voie de circulation du giratoire	3,50 m
Rayon extérieur du giratoire	40 m

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Aménagement d'une dénivellation sous le carrefour giratoire de Socordis RT21/RT40.

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 8 ° 48 ' 4 " 18E    Lat. 41 ° 55 ' 46 " 31N

Point d'arrivée :

Long. 8 ° 48 ' 13 " 1E    Lat. 41 ° 55 ' 55 " 65N

Communes traversées :

Commune d'Ajaccio

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui     Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui     Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui     Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Dans l'emprise du projet, l'occupation des sols se caractérise par les voiries actuelles, ainsi que le carrefour giratoire existant.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

La commune d'Ajaccio dispose d'un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 21 mai 2013.

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le projet se situe dans un emplacement réservé dédié à la modification de la voie.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ajaccio est une commune littorale. L'aménagement envisagé se situe dans les terres, à l'écart de la façade littorale.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan d'exposition au bruit lié à la présence de l'aéroport d'Ajaccio. Périmètre de projet hors zone d'influence.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plans de Prévention des Risques Naturels prescrits : - Mouvements de terrain (le 25/02/2011) - Feu de forêts (le 05/11/2002) Plans de Prévention des Risques naturels approuvés : - Inondation - Bassin Arbitrone / Madonuccias / Remedio (le 31/05/2011 et annexé au PLU le 22/08/2011) - Inondation - Bassin Gravone (le 24/08/1999)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites du réseau Natura 2000 les plus proches sont les suivants : - ZPS Iles Sanguinaires, Golfe d'Ajaccio (FR910096) à 1,8 km, - SIC et ZSC Golfe d'Ajaccio (FR9402017) à 1,8 km.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de la trémie interfère avec la nappe d'accompagnement de la Gravone (située à une profondeur variant entre 2,80 m et 3,25 m). Des mesures techniques seront mises en place pour la réalisation de la trémie (lestage de l'ouvrage souterrain, palier aux remontées des eaux,...) et pour éviter une pollution de la nappe en phase chantier (limiter l'entraînement des fines,...). De plus, les eaux de ruissellement de la trémie seront envoyées vers le réseau superficiel.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme tout projet d'aménagement, les travaux induiront des volumes de déblais liés à la réalisation de la trémie (un volume d'environ 3375 m <sup>3</sup> ). Ils seront stockés sur des terrains à proximité du carrefour giratoire (emprises de la Collectivité de Corse).
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet reprend intégralement le tracé de la route actuelle.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre du projet soumis à l'aléa dans le cadre inondation - fort. Contraintes et enjeux pris en compte dans la conception de la trémie (mise en place d'un dispositif pluvial pour la récupération des eaux de ruissellement et en cas d'inondation). Installation d'un dispositif d'alerte (barrière automatique, alarme, pompe d'évacuation,...).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ayant pour vocation principale de fluidifier les flux, il n'induit pas par lui-même d'augmentation du trafic routier. De ce fait, aucun risque sanitaire complémentaire n'est à prévoir.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'augmentera pas le trafic, de ce fait, aucune hausse des niveaux sonores n'est à attendre. Durant la phase travaux, une gêne sonore pourrait être perçue de façon locale à proximité des zones habitées mais elle reste temporaire (le temps des travaux).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le trafic routier supporté par l'aménagement induit des émissions de gaz dans l'atmosphère. Toutefois, aucune augmentation de trafic n'étant attendue, les émissions, après aménagement, demeureront du même ordre de grandeur qu'en situation actuelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Mise en place d'un système de collecte des eaux de ruissellement dans la trémie avec raccordement au réseau pluvial existant.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La réalisation des travaux nécessitera la déconstruction de la chaussée existante, induisant la production de déchets inertes non dangereux tels que du béton, des croûtes de revêtement, ... Le recyclage des matériaux sera privilégié dans le cadre du projet.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature de l'aménagement et de son linéaire (environ 300 m), des enjeux et des objectifs visés (développés précédemment), ce projet ne nous semble pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact.

En effet, cet aménagement consiste à réaliser un aménagement sur place avec dénivellation d'une route existante en fluidifiant la circulation. De plus, toutes les mesures seront prises afin de limiter son impact sur l'environnement naturel (gestion des eaux pluviales, stockage des déchets,...).

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5. Plan Local d'Urbanisme
Annexe 6. Cartographie du patrimoine naturel
Annexe 7. Patrimoine culturel
Annexe 8. Cartographie de l'aléa dans le cadre du risque inondation
Annexe 9. Sondages

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à AJACCIO

le.

22 MAI 2018

Signature

Pour le Président du Conseil Exécutif de Corse  
et par Délégation  
Le Directeur Général Adjoint

  
Daniel LABORDE

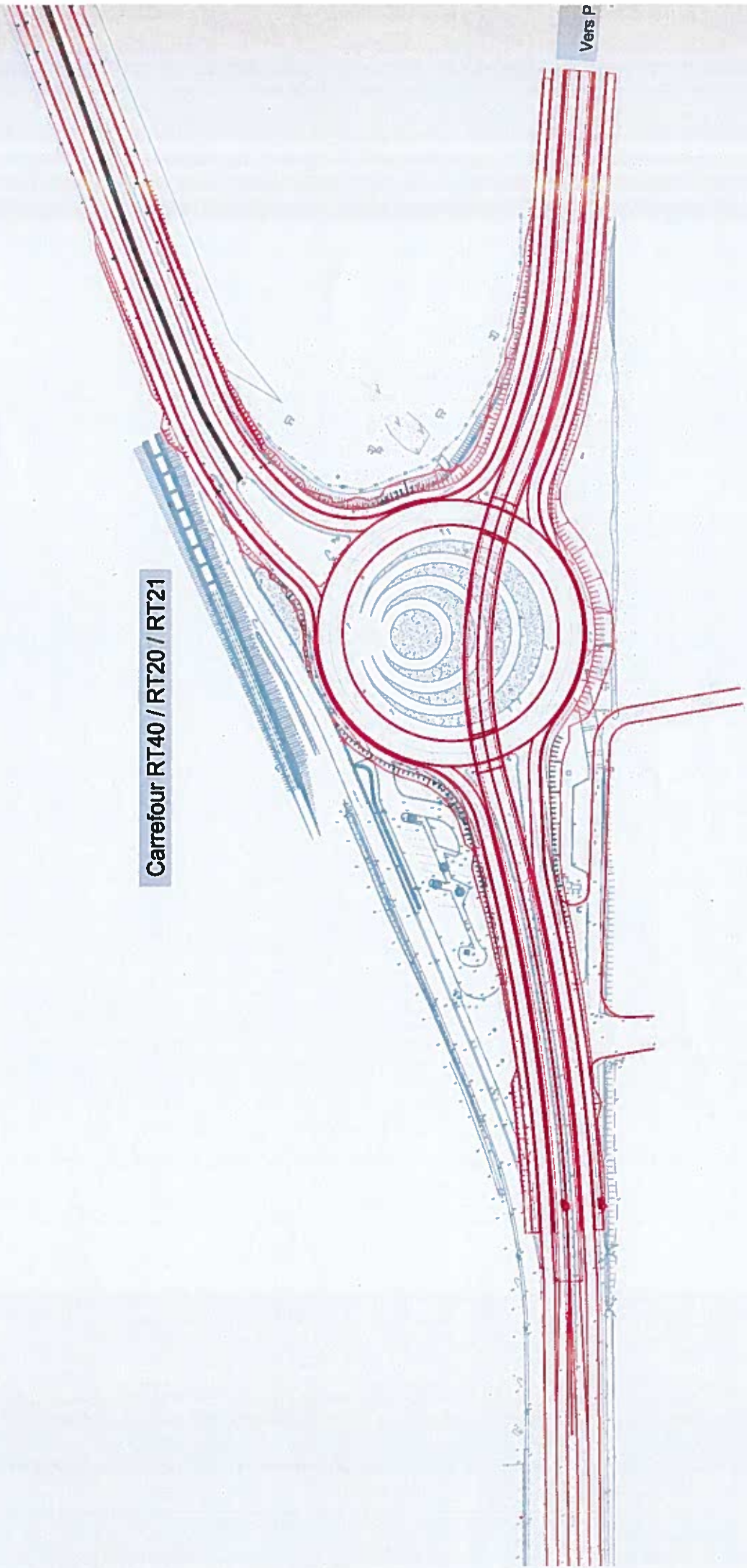






Carefour RT40 / RT20 / RT21

Vers P



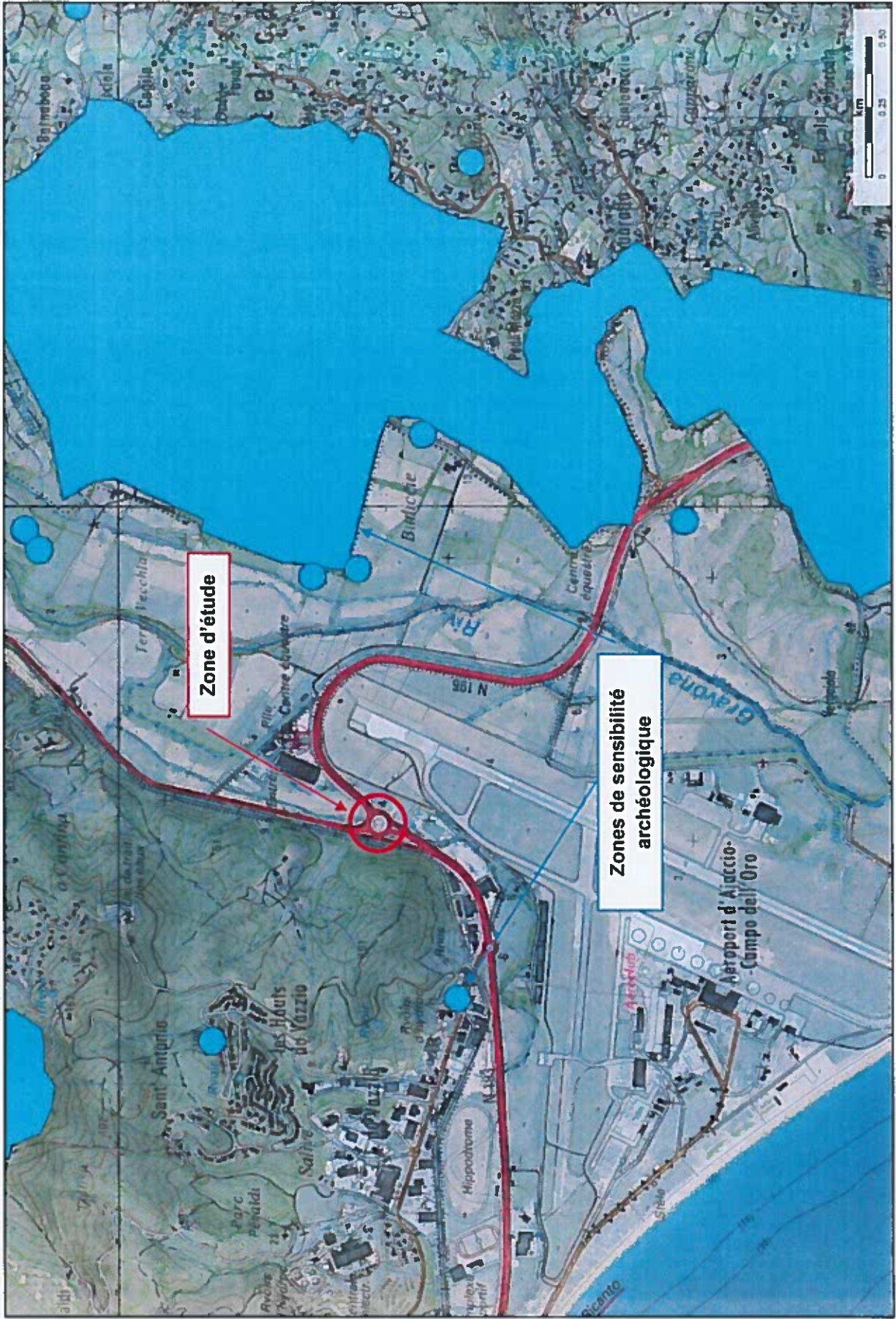




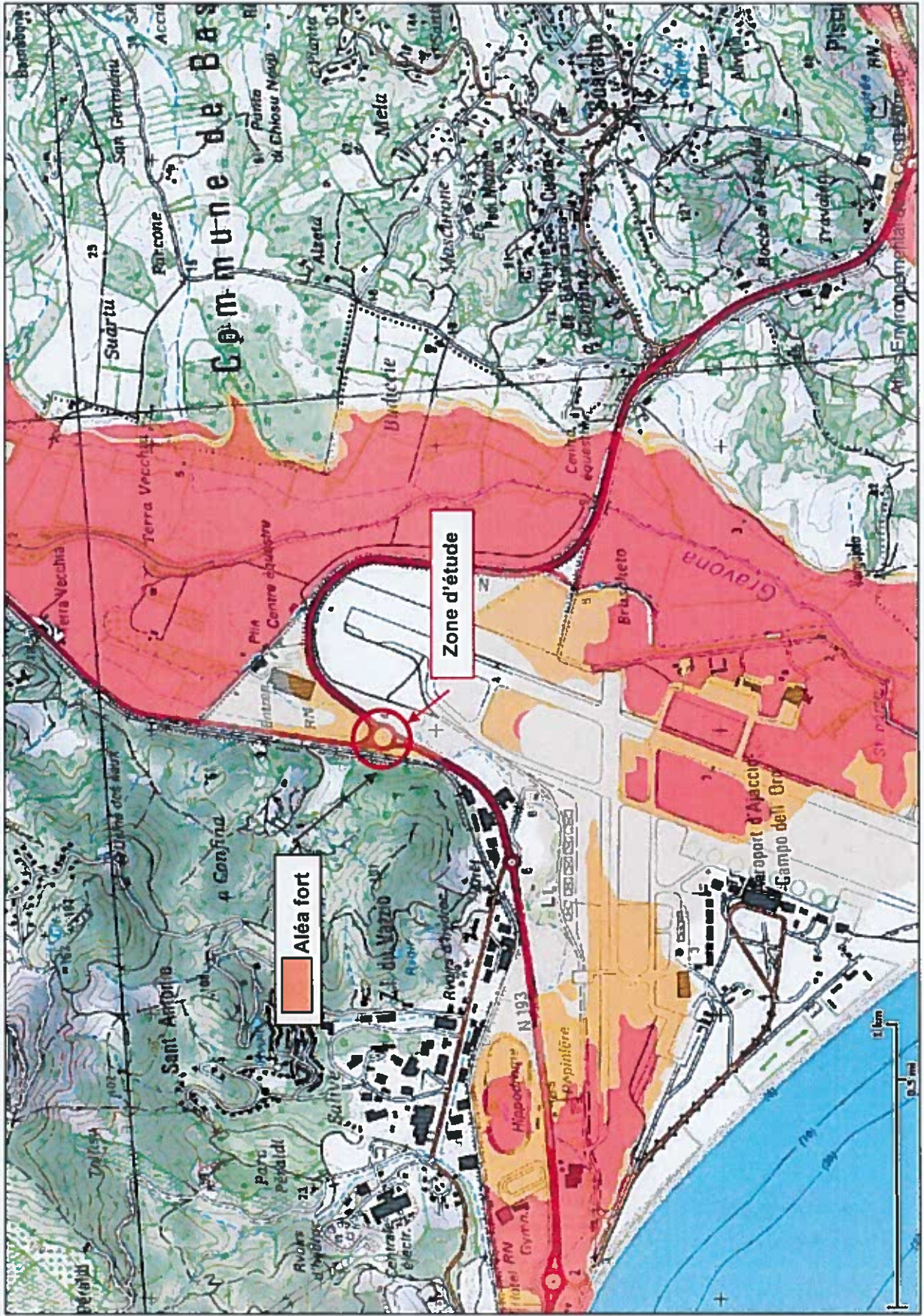




# ANNEXE 7 : CARTOGRAPHIE DU PATRIMOINE CULTUREL



ANNEXE 8 : CARTOGRAPHIE DE L'ALEA DANS LE CADRE DU RISQUE D'INONDATION



## ANNEXE 9 : SONDAGES

Des sondages ont été réalisés dans la zone d'étude par le bureau d'études « Hydrogéotechnique Sud Est », en Mars 2018, pour le compte de la Collectivité de Corse.



Plan d'implantation des sondages géotechniques  
(Source : Etude « Hydrogéotechnique Sud Est »)

Les niveaux d'eau suivants ont été constatés :

Sondage	Cote NGF (m)	Date	Niveau d'eau (m/TN)
PZ1	6.0	20/02/18	2.98
PZ2	5.8	13/02/18	2.80
PZ3	6.0	20/02/18	3.25

Suivi piézométrique par enregistrement automatique  
(Source : Etude « Hydrogéotechnique Sud Est »)